



Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
2015-2020

• Préparer les futurs projets

Au-delà de ces opérations, le contrat identifie les projets dont les études doivent être lancées ou se poursuivre sur 2015-2020, avec le cas échéant le lancement des premiers travaux éventuels, l'essentiel des travaux de ces projets relevant a priori de la prochaine période de programmation, après 2020. A ce titre, une provision est prévue pour permettre le lancement ou la poursuite des études, les premières acquisitions foncières et les premiers travaux éventuels. C'est notamment le cas de la Tangentielle Nord – phase 2 (tronçons Sartrouville et Epinay et Le Bourget et Noisy-le-Sec), du prolongement des lignes 1 et 10, du prolongement du T8 au sud jusqu'à la gare Rosa Parks et de l'amélioration de la ligne P ou encore du RER E à l'Est.

De même, afin d'engager les études préliminaires des projets inscrits au SDRIF à horizon 2030, **notamment le prolongement de la ligne 9 du métro ou de certains TCSP (RN 7 Juvisy-Evry...), des financements sont réservés aux études de définition pouvant aller jusqu'aux phases du dossier d'orientations et de caractéristiques principales (DOCP) et de concertation.** Au-delà, le projet devra faire l'objet d'une individualisation actée en comité de pilotage afin d'engager les phases ultérieures.

Enfin, l'arrivée du Grand Paris Express nécessite une reconfiguration des gares d'interconnexion afin de permettre la meilleure articulation possible entre ce futur métro automatique et le réseau existant. La programmation 2015-2020 prend en compte les travaux nécessaires pour les interconnexions ferroviaires, en premier lieu celles de la ligne 15 Sud.